

## CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

**1** Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes. La propriétaire s'engage à assurer personnellement l'accueil des vacanciers (sauf cas de force majeure) avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

**2 Durée du séjour** Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

**3 Conclusion du séjour.** La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir à la propriétaire un acompte de 25 % du montant total du prix du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Le deuxième exemplaire du contrat est à conserver par le client. Les prix s'entendent toutes charges comprises hors taxes de séjour.

**4 Annulation par le client.** Toute annulation doit être établie par lettre.

a) Annulation avant le début du séjour, si l'annulation intervient plus de 7 jours avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire. Si l'annulation intervient moins de 7 jours avant le début du séjour, l'acompte reste acquis et la propriétaire se réserve le droit de réclamer le solde du prix du séjour

b) si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début de séjour, le présent contrat devient nul et la propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis à la propriétaire qui se réclame le droit d'exiger le solde du prix de l'hébergement.

c) en cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis à la propriétaire.

**5 Annulation par la propriétaire.** Lorsqu'avant le début du séjour, et hors cas de force majeure, la propriétaire annule ce séjour, elle doit informer le client par lettre recommandée avec avis de réception ou télégramme.

Le client sera remboursé immédiatement des sommes versées

**6 Arrivée.** Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit en informer dans les plus brefs délais, la propriétaire.

**7 Règlement du solde :** le solde est à régler à l'arrivée chez la propriétaire.

Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

**8 Taxe de séjour :** la taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au trésor public. Elle est incluse dans le coût du séjour.

**9 Utilisation des lieux :** le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à les rendre dans l'état où il les a trouvés

**10 Capacité** Ce contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, la propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne pourra être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative de la propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne pourra être envisagé.

**11 Nos amis les animaux** ne sont pas autorisés. En aucun cas ce refus ne pourra être une raison de rupture du contrat à l'initiative du propriétaire. Par conséquent, aucun remboursement ne pourra être envisagé et le montant initial du séjour est dû.

**12 Litiges** Toute réclamation relative à l'état des lieux doit être soumise à dès le début du séjour.

Toute autre réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre, dans les meilleurs délais ; Ces dispositions ne préjugent pas des éventuelles actions judiciaires intentées par le client ou par la propriétaire.